



## PROJET JUSTICE / PROGRAMME CONJOINT- UNITE JUSTICE

### TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS NATIONAUX CHARGE DE L'EVALUATION DES BESOINS EN FORMATION DANS LE SECTEUR JUDICIAIRE ET DE LA CONCEPTION D'UN PLAN DE FORMATION.

*Quarante (40) jours*

#### 1. Contexte et Justification

Dans le cadre de l'appui à la professionnalisation de la magistrature au Burundi, il est fait appel à offres pour le recrutement de deux consultants nationaux chargés de conduire une étude pour l'évaluation des besoins en formation des magistrats et du personnel de l'ordre judiciaire et pour l'élaboration d'un plan stratégique de formation des magistrats et du personnel de l'ordre judiciaire, conformément aux termes de référence ci-dessous. L'activité se déroulera sous la supervision conjointe de l'Unité justice de la Division droits de l'homme et justice du BINUB et du ministère de la justice.

L'appareil judiciaire burundais, très fortement affecté par la guerre civile à l'instar des autres institutions, est actuellement confronté à la fois à des difficultés organisationnelles et fonctionnelles. L'insuffisance de personnel qualifié est aggravée par le retard dans la mise en oeuvre d'une stratégie adaptée de formation des principaux acteurs du système judiciaire, ce qui entrave le bon fonctionnement des juridictions. L'inexistence d'un centre de formation professionnelle influe sur les capacités techniques d'un nombre important d'acteurs judiciaires et sur les performances des juridictions.

Par exemple, les présidents des cours et tribunaux, les procureurs généraux près les cours d'appel et les procureurs de la République n'ont pas l'occasion de suivre une réelle formation en administration des cours et tribunaux. N'ayant eu connaissance du fonctionnement et de l'administration des juridictions, des greffes et des parquets qu'à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, plusieurs présidents de juridictions, procureurs de la République, chefs de secrétariat du parquet et greffiers en chef ont de réelles difficultés de gestion de leur service. La gestion des ressources humaines et des procédures en est sérieusement affectée, en particulier sur le plan de la répartition et du contrôle des tâches. La lenteur judiciaire souvent dénoncée par les justiciables de même que les fréquentes violations des droits humains par des acteurs du secteur judiciaire tirent leur source, entre autres, de l'insuffisante formation de plusieurs magistrats et agents de l'ordre judiciaire.

Pour y apporter un début de solution et en attendant l'ouverture du Centre de formation professionnelle au sujet duquel une étude avait été réalisée, le Ministère de la Justice, la Cour suprême et l'Unité justice de la division droits de l'homme et justice du BINUB ont initié, dans le cadre de la formation continue des acteurs du service judiciaire, une formation des formateurs en management des cours, tribunaux, parquets et greffes à l'issue de laquelle un plan de formation à court terme en cette matière a été élaboré. La mise en oeuvre de ce plan permettra de combler très prochainement les besoins des chefs de juridiction et de parquet, des greffiers en chefs et des chefs de secrétariat de parquet en matière d'administration des cours, des tribunaux et des parquets.

De même, plusieurs partenaires du secteur judiciaire tels que DFID, la Coopération technique belge, l'Union Européenne à travers son Programme Gutwara Neza, RCN Justice et Démocratie, Avocats Sans Frontières mettent en oeuvre, en fonction de leurs objectifs stratégiques et des besoins qu'ils identifient, des programmes de formation

destinés à renforcer les capacités des acteurs de l'appareil judiciaire. Ces différents programmes ne s'inscrivent cependant pas nécessairement dans un ensemble harmonisé et coordonné, ce qui laisse subsister des aspects techniques et des catégories de personnel qu'aucun partenaire ne prend en compte alors que d'autres catégories bénéficient à plusieurs reprises de la même formation dispensée par différents partenaires.

Or, la situation de la justice requiert des actions harmonisées, susceptibles d'améliorer globalement les performances de tout l'appareil, grâce à une prise en compte systématique de tous les besoins et à travers le renforcement des capacités de tous les acteurs sans exclusive, outre les efforts qui doivent être fournis en matière d'équipement, de réhabilitation des infrastructures et de réforme structurelle.

C'est dans cette perspective d'harmonisation et de mise en cohérence, que le Ministère de la Justice et la Division droits de l'homme et justice du BINUB ont initié la présente étude, destinée à évaluer les besoins en formation aussi bien des magistrats que du personnel de l'ordre judiciaire en fonction dans les juridictions de droit commun ou spécialisées, dans les parquets et dans l'administration centrale du Ministère, en vue de l'élaboration d'un plan stratégique de formation des magistrats et du personnel de l'ordre judiciaire, dans le cadre de la poursuite des objectifs consignés dans le document de politique sectorielle du Ministère de la Justice 2006-2010. Il s'agit de doter le Ministère de la Justice d'un outil stratégique de formation continue, susceptible d'utilisation immédiate, mais qui pourrait aussi servir à l'animation du Centre de formation professionnelle dès qu'il sera mis en place.

Les objectifs principaux poursuivis sont:

- Contribuer à l'amélioration des performances du système judiciaire.
- Evaluer les besoins en formation de toutes les catégories de personnel de l'administration judiciaire tant au niveau des juridictions et des parquets qu'au niveau de l'administration centrale du Ministère de la Justice ;
- Doter le Ministère de la Justice d'un plan stratégique de formation des magistrats et agents des juridictions et parquets et de l'Administration centrale;
- Offrir au Ministère de la Justice un outil de coordination et d'harmonisation des actions de formation dans le secteur judiciaire ;
- Offrir au Ministère de la Justice un moyen de renforcement des capacités et des performances de tous les compartiments de l'appareil judiciaire.

## **2. Taches et Responsabilités**

Les consultants qui travailleront impérativement ensemble, auront pour tâches et responsabilités, sous la supervision conjointe du Ministère de la justice et de l'Unité justice du BINUB de :

1. S'entretenir avec tous les chefs de service de l'administration centrale, tous les chefs de juridiction supérieure et de parquet, tous les greffiers en chef et chefs de secrétariat de parquet, quelques chefs de juridictions de base adéquatement sélectionnés et les membres du bureau du syndicat des magistrats du Burundi, les membres du bureau du syndicat du personnel de l'ordre judiciaire du Burundi, les membres du bureau de l'Ordre des Avocats, les responsables des Associations de protection des droits de l'homme, les responsables de sociétés d'assurance et le bureau de la Chambre de commerce, les responsables des Banques installées à Bujumbura, de même que les partenaires appuyant le Ministère de la Justice et d'autres personnes ressources jugées importantes pour la mission à accomplir;
2. Inventorier les besoins en formation des magistrats et du personnel de l'ordre judiciaire en fonction dans l'Administration centrale du Ministère de la Justice, dans les juridictions et dans les parquets, compte tenu du profil des différentes catégories de personnel et du profil des postes ;
3. Inventorier les offres de formation des partenaires du secteur de la Justice ;
4. Concevoir un plan de formation des différentes catégories de personnel en tenant compte des besoins exprimés par les bénéficiaires, des offres de formation et des besoins identifiés par les consultants;
5. Déterminer les modules de formation qui exigent l'intervention de formateurs internationaux ou de centres de formation situés à l'étranger et ceux qui peuvent être assurés par des experts ou des établissements nationaux;
6. Produire un rapport de mission en version papier et en version électronique Word et le présenter durant un atelier de validation.

7. Tenir compte des remarques de l'atelier de validation et produire un rapport définitif dans un délai maximum de dix jours après ledit atelier.

### 3. Impact des résultats sur le fonctionnement du projet/programme

- L'évaluation des besoins en formation dans le secteur judiciaire permettra au Projet Justice/Programme conjoint et au Ministère de la Justice de se doter d'un outil stratégique d'intervention en ce qui concerne le volet professionnalisation de la magistrature.
- Les résultats de l'étude offriront au Projet un outil d'analyse et d'orientation des interventions tenant compte à la fois des besoins exprimés par les groupes cibles, des interventions des autres partenaires et des objectifs stratégiques du BINUB tels qu'ils résultent de son mandat.
- Le plan stratégique de formation qui sera élaboré à l'issue de l'étude est un moyen qui permettra au Ministère de la Justice de mieux jouer son rôle de coordonnateur des actions des partenaires du secteur de la justice dans le domaine spécifique de la formation. C'est un puissant outil de négociation et de décision.
- L'étude permettra une meilleure harmonisation des actions de formation dans le secteur de la justice.

### 4. Compétences

- Les consultants devront justifier :
- D'une très bonne connaissance du système judiciaire burundais;
- D'une bonne expérience en matière d'évaluation des besoins et d'élaboration de plans de formation ;
- De l'intégrité professionnelle reflétant les valeurs fondamentales des Nations Unies ;
- D'excellentes capacités en communication, en analyse et en rédaction;
- D'une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- De la capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;
- De Facilités d'adaptation et de travail dans un environnement multiculturel ;
- De la maîtrise de l'outil informatique.

### 5. Qualifications/Expériences

#### Education:

- Les consultants doivent être titulaires,
  - 1) L'un du diplôme universitaire de niveau Licence en Droit au moins ou d'un diplôme équivalent,
  - 2) L'autre d'un diplôme universitaire de niveau Licence au moins ou d'un diplôme équivalent en Pédagogie;

#### Expérience:

- Le Consultant Juriste doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) années en qualité de Magistrat, d'Avocat ou d'Enseignant en Droit à l'Université
- Le Consultant Pédagogue doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) années en qualité d'Enseignant ou de Chargé de Programmation des formations.

#### Langues:

- Les consultants doivent avoir chacun une parfaite maîtrise de la langue française.

### 6. Présentation des offres :

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un formulaire P.11, d'un curriculum vitae, des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes seront déposés sous pli fermé portant la mention « *Candidature pour les postes de Consultants Nationaux – Evaluation des besoins en formation dans le secteur judiciaire et conception plan de formation-RC2008-011* » au siège de la représentation du PNUD, Green building 4470 Chaussée du Peuple Murundi au plus tard le Mercredi 05 Novembre à 17H00.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.